



CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE

1) INSCRIPTION

La signature du contrat de voyage (bulletin d'inscription) avec **PASSIONS NATURE BELARUS** implique l'acceptation par le client des conditions générales et particulières de vente ainsi que des informations figurant dans nos documents de voyage.

L'inscription à un voyage de **PASSIONS NATURE BELARUS** implique le versement d'un ou de plusieurs acompte(s) dont le montant est un versement minimum de 30 % du prix global du séjour.

L'exécution de certains voyages est soumise à la réunion d'un nombre minimum de participants, ou à la faisabilité de la chasse elle-même.

Toutes les précisions sont données dans les conditions particulières à chaque programme, au moment de l'inscription.

La confirmation du départ intervient au plus tard 7 jours avant la date de départ.

Le paiement du solde doit être effectué au plus tard 1 mois avant le départ.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation.

Pour les commandes intervenant moins de trente jours avant le départ, le règlement intégral des prestations est exigé.

Avant toute inscription ferme, **PASSIONS NATURE BELARUS** vous confirme la disponibilité et vous soumet un devis.

2) PRIX

Les tarifs des documentations générales sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon les variations des cours des changes, sans qu'aucune augmentation ne puisse intervenir moins d'un mois avant le départ pour les clients déjà inscrits.

Acompte et paiement du solde du prix :

La réservation du territoire n'est effective qu'à réception du premier acompte au moment de l'inscription, par un versement d'un acompte de 30 % du montant global de séjour.

Les prix comprennent les services suivants (sauf stipulations contraires dans la proposition personnalisée du programme) :

- Toutes les formalités administratives préalables et un permis d'importation pour une arme (fusil ou carabine) et les cartouches autorisées en poids par la compagnie aérienne soit 5 kg avec un maximum de 200 cartouches par chasseur.
- Assurance médicale Biélorusse obligatoire souscrite à l'aéroport.
- Accueil et assistance arrivée / départ aéroport Minsk.
- L'aide au dédouanement des armes à l'aéroport.

- Transfert aller/retour Minsk – territoire – Minsk.
- Transferts quotidiens sur le territoire et accompagnement d'un guide local durant les chasses.
- L'hébergement en chambre double, en pension complète, avec le repas du midi pris sur le lieu de chasse au cas où chasse autre que affût matin et soir (Repas: À savoir du repas du soir du jour d'arrivée au petit déjeuner du jour de départ)
- La licence de chasse Belarus.
- L'accompagnement d'une personne de l'équipe PASSIONS NATURE BELARUS.
- Un ou une interprète pour la durée du séjour.

Les prix ne comprennent pas (sauf stipulations contraires):

- Les vols internationaux.
- Le prix forfaitaire transport package 1ère arme et munitions (100 € a-r).
- Toutes les assurances, exceptée assurance médicale biélorusse couvrant premiers soins en cas de besoin.
- Les apéritifs et les boissons hors repas. (Pour votre apéritif, achetez vos alcools et vin en duty free à l'aéroport).
- Les frais de téléphone, fax, extra aux menus et dépenses à caractère personnel.
- Les pourboires (environ 30 €/jour) à répartir entre : guide de chasse, interprète et personnel de l'hébergement.
- L'importation d'un second fusil ou carabine (autorisation d'importation) 60 €/arme
- Les cartouches ou les balles acquises sur place (Prix des cartouches de 0.70 jusqu'à 2.00 € pièce).
- La location de fusil ou carabine pour le séjour. (100 € pour le séjour).
- Les frais de transfert aérien de votre chien si vous souhaitez qu'il vous accompagne.
- La nourriture de votre chien.
- Préparation primaire trophée (Bison : 45 € / Élan-Cerf : 30 € / Brocard : 25 €).
- Tous les frais de taxidermie, de rapatriement des trophées qui sont à la charge personnelle des chasseurs.
- Toutes les taxes de tir des animaux (voir rubriques concernées) ainsi que les formalités vétérinaires et de dédouanement des trophées (50 € / trophée).
- Toute taxe administrative locale impromptue.
- Tout ce qui n'est pas signalé explicitement dans la rubrique « nos prix comprennent ».

3) DÉROULEMENT DU SÉJOUR

En Biélorussie, pays dans lequel nous vous proposons un voyage de chasse, nous travaillons en partenariat avec l'administration étatique biélorusse. Nous disposons donc de l'accès à maints territoires des six Régions de Biélorussie.

Ce partenaire dispose de professionnels qui conduisent nos clients sur le terrain et les font chasser selon les prestations prévues au contrat. Vous serez attentifs à toutes les consignes de sécurité et à toutes les recommandations données par votre guide. Lorsque nous organisons un séjour, nous garantissons que l'animal recherché est présent sur le territoire choisi.

Nous avons l'obligation de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au bon déroulement d'une chasse sportive. Nous n'avons pas d'obligation de résultat.

La chasse est conditionnée par :

- 1- La chance;
- 2- La condition physique du client;
- 3- Son adresse au tir;

- 4- La passion et la constance du chasseur dans la recherche de son gibier.
- 5- Les conditions climatiques lors du déroulement de la chasse. Les chasseurs pratiquent leur sport à leurs risques et périls et aucun tableau n'est garanti.

4) MODIFICATION OU ANNULATION PAR LE CLIENT

Tout changement (jour de départ ou de retour, durée et mode de transport) pourra être refusé.

Les retards de départ ou de retour éventuellement causés en période de gros trafic ne peuvent entraîner aucune indemnisation, à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée du programme initialement prévue.

PASSIONS NATURE BELARUS répond du bon déroulement du voyage, sans toutefois être tenue pour responsable des cas fortuits, des causes de force majeure ou du fait des tiers.

Néanmoins la société **PASSIONS NATURE BELARUS** s'efforcera de rechercher les solutions propres à surmonter les difficultés apparues afin de satisfaire au mieux ses clients.

L'annulation émanant du client entraînera la retenue des indemnités suivantes :

- Annulation intervenant plus de 6 mois avant le départ : 20 % du montant du voyage;
- Annulation intervenant entre 6 mois et 4 mois avant le départ : 50% du montant du voyage;
- Annulation intervenant entre 4 mois et 2 mois avant le départ : 75% du montant du voyage;
- Annulation intervenant moins de 2 mois avant le départ : 100% du montant du voyage;
- Pour « non présentation », il sera retenu 100% du montant du voyage;
- Pour défaut d'enregistrement ou non présentation (No show), il sera retenu l'intégralité du prix du voyage.

La société **PASSIONS NATURE BELARUS** ne peut être tenue pour responsable:

- Du défaut d'enregistrement des clients au lieu de départ du voyage aérien, d'un retard de pré-acheminement, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit, ou du fait d'un tiers.
- Lorsque le participant ne se présente pas aux lieux et heures mentionnés.
- Lorsque le participant ne présente pas des documents d'identification et/ou sanitaires en cours de validité.

Dans tous ces cas, il sera retenu l'intégralité du prix du voyage.

Nous conseillons vivement à nos clients de souscrire une assurance annulation.

5) MODIFICATION OU ANNULATION PAR PASSIONS NATURE BELARUS

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs.

Si, du fait de circonstances extérieures, le voyage devait être modifié, nous nous efforcerons de proposer un voyage de remplacement. Le client sera prévenu au moins 30 jours avant le départ et disposera d'un délai de 7 jours à compter de la réception de l'information pour accepter le voyage modifié ou mettre fin sans frais à sa réservation.

6) ASSURANCES

Aucune assurance n'est comprise dans le prix de nos voyages de chasse, excepté assurance médicale Biélorusse obligatoire souscrite à l'aéroport.

Les accidents pouvant intervenir entre les chasseurs ne sont pas couverts.

Vous devez nous fournir une attestation de votre assureur, pour une extension de votre assurance «responsabilité civile chasse » valable aux dates de votre séjour pour la Biélorussie.

Pour éviter les difficultés, vous pouvez souscrire auprès de la **Société PROASSUR** des assurances Responsabilité Civile Étranger, Individuelle Accident, Assistance - Frais Médicaux - Caution - Rapatriement, Rapatriement Politique, Contrat «**Tous Risques Fusils**», Contrat «**Tous Risques Matériel Photos-Vidéos**», Annulation Voyage, etc.

Dans le cas de règlements par carte bancaire (afin de bénéficier des assurances que proposent certaines de ces cartes et notamment l'assurance annulation), il est à la charge du client de se renseigner sur les différentes clauses de son contrat, en prenant en compte les clauses de remboursement et de non remboursement.

PASSIONS NATURE BELARUS ne pourra être tenue pour responsable d'un remboursement partiel ou d'un non remboursement des frais d'annulation d'un voyage par la société émettrice de la carte bancaire.

7) DURÉE DU VOYAGE

Elle inclut le jour de départ et celui de retour. Si, en raison des horaires des compagnies aériennes, le séjour se trouvait écourté par une arrivée tardive ou un départ matinal, le client ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

8) TRANSPORT AÉRIEN

Nous ne nous occupons pas des transports aériens. Vous pouvez contacter nos partenaires soit:

La compagnie BELAVIA :

- BELAVIA France - 109, rue Montmartre 75002 Paris - Tél (+33) 8 92 70 21 50 - fax (+33) 1 44 88 92 13

Mail: france@belavia.by site: belavia.by

- BELAVIA Belgique - Tél : 071/963 35 53

Mail : belgium@belavia.by

L'agence de voyages

En cas de retard du vol au début ou à la fin du voyage, les compagnies aériennes déclineront toute responsabilité sur les perturbations que ces modifications d'horaire ou de jour pourraient engendrer. Par conséquent, le voyageur ne pourra exiger de notre part un dédommagement pour un préjudice quel qu'il soit.

9) DÉFAUT D'ENREGISTREMENT

La société **PASSIONS NATURE BELARUS** ne peut être tenue pour responsable:

- Du défaut d'enregistrement ou non présentation (no-show).

- Du défaut d'enregistrement des clients au lieu de départ du voyage aérien, d'un retard de pré-acheminement, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit, ou du fait d'un tiers.

- Lorsque le participant ne se présente pas aux lieux et heures mentionnés.

- Lorsque le participant ne présente pas des documents d'identification et /ou sanitaires en cours de validité.

Dans tous ces cas, il sera retenu l'intégralité du prix du voyage.

Qu'elle qu'en soit la cause, même en cas de force majeure, l'impossibilité à prendre le départ sera considérée comme des annulations, de même que l'interruption par le client de tout voyage commencé. Il sera retenu l'intégralité du prix du voyage.

Nous conseillons vivement à nos clients de souscrire une assurance annulation.

10) RESPONSABILITÉ

PASSIONS NATURE BELARUS ne pourra être considérée comme responsable des modifications d'horaires ou d'itinéraires, de la suppression d'une partie du programme ou de l'annulation d'un départ provoquées par des événements extérieurs tels que des grèves, incidents techniques, intempéries, décision des autorités du pays parcouru et autres cas de force majeure. L'organisation peut être amenée également à substituer un moyen de transport à un autre ou un hôtel à celui qui avait été initialement prévu. En aucun cas, ces modifications ne donneront lieu à une indemnité. Cependant, si les services effectivement rendus sont à un prix inférieurs pour l'organisateur du voyage, le trop perçu sera remboursé au participant à son retour.

PASSIONS NATURE BELARUS ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle du participant qui doit prendre à sa charge l'obtention de toutes les formalités de départ (passeport, visa, etc...), les renseignements pratiques étant fournis à titre indicatif.

Pour certaines composantes d'un voyage, **PASSIONS NATURE BELARUS** est intermédiaire entre le client et des prestataires de service. Ces prestataires conservent leur responsabilité propre à l'égard du client. Étant donné le caractère particulier de nos voyages, chaque participant doit se conformer aux consignes des guides. **PASSIONS NATURE BELARUS** ne saurait être tenue pour responsable d'incidents résultant d'une initiative personnelle imprudente.

11) RISQUES INHÉRENTS AUX SÉJOURS DE CHASSE

Compte tenu des risques présentés par les activités de chasse : déplacements en véhicules 4x4, hébergement isolé, usage d'armes à feu, présence d'animaux sauvages potentiellement dangereux,... accepte ces risques et dégage **PASSIONS NATURE BELARUS** de toutes responsabilités spécifiques en cas d'accident.

12) FORMALITÉS POLICE / DOUANE

PASSIONS NATURE BELARUS ne pourra être tenue pour responsable en cas de non présentation des éléments demandés, en temps et en heure : fiche d'inscription, passeport, photo d'identité, carte européenne d'armes à feu, attestation d'assurances, éléments en référence aux armes, etc. Tout élément manquant ou mal retranscrit mettra hors de cause **PASSIONS NATURE BELARUS** dans la constitution du dossier administratif.

Lors de la prise de commande, **PASSIONS NATURE BELARUS** vous informera sur les différentes formalités administratives et documents à fournir pour le bon déroulement de votre voyage.

En cas d'envoi tardif des documents se traduisant par un report de la date du départ, **PASSIONS NATUREBELARUS** se dégage de toute responsabilité et se réserve le droit de facturer les frais engagés pour le voyage s'il n'est pas possible de décaler le voyage. Les documents nécessaires au voyage (voucher, permis

d'importation de l'arme, etc.) ne seront envoyés au client qu'après paiement de la totalité du voyage. En cas de paiement tardif, aucune garantie quant à la réception des documents par le client dans les délais n'est donnée.

13) PERMIS DE CHASSE ET IMPORTATION D'ARMES

Pour le Belarus, l'importation d'armes et le permis de chasse et assurances chasse sont nécessaires. Dans ce cas, pour les obtenir, **PASSIONS NATURE BELARUS** vous fera parvenir les documents nécessaires à compléter et à signer au minimum 2 mois avant le départ.

14) TABLEAU DE CHASSE

PASSIONS NATURE BELARUS organise des chasses en Biélorussie sur des territoires libres et sauvages, axés sur des espèces naturelles, sédentaires ou migratrices: aucun résultat ne peut faire l'objet d'un contrat, et la non capture de gibier ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ni de suspension de paiement. Aucun tableau ne peut être garanti, de même que la densité de gibier. Nous mettons nos clients dans les meilleures conditions de chasse. L'absence de résultat probant ne donne en aucun cas droit à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

15) TAXES DE PRÉLÈVEMENT

Quelques prix de séjours incluent un quota de taxes de prélèvement d'animaux et/ou d'oiseaux. Pour les animaux et/ou oiseaux ne faisant pas partie de ce quota et pour les séjours n'incluant pas de quota, le client se doit d'acquitter les taxes de prélèvement des animaux et/ou des oiseaux (en espèces) sur place auprès du guide de chasse ou du garde-chasse, sauf dispositions particulières.

16) LES TROPHÉES

Les trophées de chasse étant la propriété des clients de la société **PASSIONS NATURE BELARUS**, nous ne saurions être tenus pour responsables d'éventuels retards ou détériorations survenus lors de l'expédition des trophées de chasse, car soit leur rapatriement est confié à des organismes totalement indépendants de notre société, soit rapportés par des chasseurs eux-mêmes et sous leur seule responsabilité. Les frais sont à la charge des chasseurs. Chaque chasseur devra prendre connaissance, avant le départ, de la législation en matière d'importation des trophées de chasse en vigueur dans son pays.

17) INTERRUPTION DU VOYAGE

Tout voyage interrompu ou abrégé ou toute prestation terrestre non consommée du fait du client pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

18) RÉCLAMATIONS

Toute réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat de voyage doit être immédiatement signalée à nos guides ou au responsable local, afin qu'ils puissent le cas échéant apporter une solution au problème posé.

Les réclamations sur le déroulement du voyage doivent nous parvenir dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée des pièces justificatives et adressée à Monsieur Thierry DHUICQ – 421 route de Grenade - 40270 Maurrin - France